

République Française
Département Loiret
Commune de Sennely

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 18/11/2024
Et
Publication ou notification du :
18/11/2024

L'an 2024, le 8 Novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/10/2024.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, ORLAND Martine, QUERCY Christine,
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusées ayant donné procuration :

Mmes : MARTIN Muriel à Mme COLLET Elisabeth, VILLEY Séverine à M. GARRIDO Francis

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

2024-44 – Demande de Fonds de Concours 2024 CCPS pour le ravalement du Dojo

Monsieur le Maire souhaite solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2024 pour le ravalement du Dojo.

Le coût du ravalement sera financé selon le plan suivant :

Coût prévisionnel de l'opération	Plan de financement	
9 993,60 €HT	Fonds de Concours CCPS :	4 996,80 €
	Commune :	4 996,80 €
	TOTAL :	9 993,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de ravalement extérieur du Dojo et le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la CCPS dans le cadre du Fonds de Concours 2024 pour l'aide au financement du projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques

En mairie, le 15/11/2024

Le Maire,
M. de DREUZY Philippe



